

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 20 novembre 2020

**portant nomination d'un membre suppléant du conseil d'école de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne**

NOR : ECOG2036553S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne notamment le 3° de son article 2 ;

Décide :

Article 1er

Est nommé membre suppléant du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de représentants de l'Etat :

Au titre du ministre chargé des communications électroniques

En tant que suppléant,

M. Loap (Solavy), ingénieur en chef des mines au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, en remplacement de M. Schmitt (Michel).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 novembre 2020.

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :
Pour le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies empêché,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,
V. THÉRY